

•SwissBanking

Notice relative aux spécificités concernant le contrôle de compétences CI en cas de dispense et de réduction de la durée de l'apprentissage pour Employé(e) de commerce CFC

BRANCHE BANQUE

Situation initiale

Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO à Berne, a publié au mois de juillet 2013 des recommandations relatives aux dispenses et aux réductions de la durée de l'apprentissage pour Employé(e) de commerce CFC (cf. <http://www.sbbk.ch/dyn/20490.php> > pdf «Recommandation numéro 49»)

Dispenses concernant les notes d'expérience de la partie Entreprises / recommandations

En ce qui concerne les notes d'expérience (STA, UF ou contrôle de compétences CI), le CSFO recommande les dispenses suivantes en cas d'un apprentissage réduit officiellement à deux ans:

1. STA

Exemption des deux STA de 1^{re} année d'apprentissage.

2. UF ou contrôle de compétences CI

Exemption au maximum d'une UF ou d'un contrôle de compétences CI. Selon la branche de formation et d'examens, obligation d'effectuer au moins une ou deux UF ou contrôles de compétence CI.

Quel contrôle de compétences CI doit être utilisé en cas d'un apprentissage commercial réduit à deux ans au sein de la branche Banque?

Lors de sa séance du 4 novembre 2014, le team Formation bancaire de base de l'Association suisse des banquiers (ASB) a décidé d'utiliser dans ce cas de figure le

Contrôle de compétences CI 1

Association suisse des banquiers, Bâle
Contact: matthias.wirth@sba.ch
Novembre 2014